
 <p>esCH Secrétariat</p> <p>Annonce publique de la séance : le 15 mai 2026</p> <p>Convocation des conseillers : le 15 mai 2026</p> 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette</p> </div> <p style="text-align: center;"><u>Séance du 22 mai 2026</u></p> <p>Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Enesa Agovic, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Aldin Avdic, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général</p> <p>Excusés : Steve Faltz, Liz Braz, Sacha Pulli, Conseillers</p>
--	--

Le Conseil Communal;

Objet : 7.3. Convention avec le SICONA-Sud-Ouest ; décision

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Syndicat intercommunal pour la Conservation de la Nature du Sud-Ouest, en abrégé « SICONA Sud-Ouest » ;

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette et le SICONA Sud-Ouest souhaitent coopérer dans le cadre de projets de protection de la nature et d'actions de sensibilisation y relatives ;

Considérant que la présente convention a pour objet de favoriser la coopération en matière de sauvegarde de la diversité biologique sur le territoire communal ;

Considérant que la convention prendra effet le jour de son approbation par le Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette et par le Comité du SICONA-Sud-Ouest et prendra fin le 31 décembre 2028 ;

Considérant que les prestations fournies par le SICONA Sud-Ouest seront facturées à la Ville conformément aux tarifs en vigueur du syndicat, majorés de 5 % ;

Vu la procuration remise par Monsieur le conseiller communal Steve Faltz, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Ben Funck ;

Vu la procuration remise par Monsieur le conseiller communal Sacha Pulli, donnant délégation pour voter à sa place à Madame la conseillère communale Enesa Agovic ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Liz Braz, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Aldin Avdic ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**approuve
à l'unanimité**

la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Syndicat intercommunal pour la Conservation de la Nature du Sud-Ouest (SICONA Sud-Ouest).

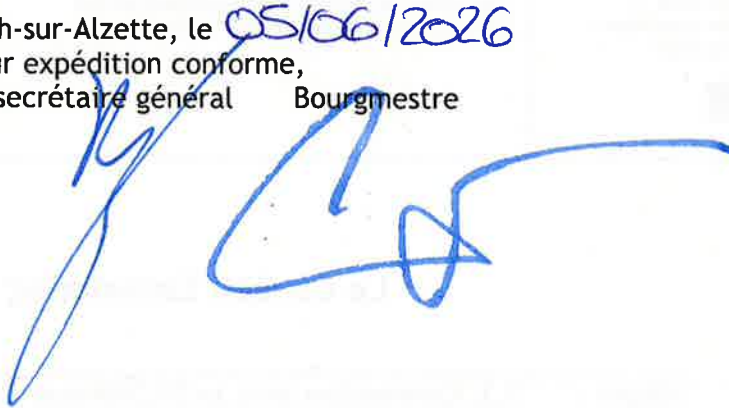
La présente n'est pas sujette au procédé de tutelle de la transmission obligatoire.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 05/06/2026
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

Two handwritten signatures in blue ink are present. The first signature is on the left, and the second, larger signature is on the right, overlapping the text 'Bourgmestre'.